

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement de l'adjudant-chef Jean-Michel DAX du CIS MURAT Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

VU le code général des collectivités territoriales.

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 3 février 2015, portant suspension d'engagement d'office de l'adjudant-chef Jean-Michel DAX, du 14/10/14 au 31/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant l'adjudant-chef Jean-Michel DAX en arrêt de maladie du 31/08/15 au 30/09/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

Article 1er: La suspension d'office d'engagement de l'adjudant-chef Jean-Michel DAX, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de MURAT, est prolongée, du 31 août 2015 au 30 septembre 2015.

<u>Article 2</u>: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

A Albi le: 0 9 SEP. 2015

Le président du conseil d'administration

du SDIS

Michel BENOIT